**ENGAGEMENT Titulaire autorisation d’exploitation d’installations de stockage temporaire (IST)**

**et titulaire décision lieu désigné pour les envois de transit exportés (LDT)**

1. Cadre

Cet engagement est un accord entre…………………………. [Titulaire de l’autorisation IST (exploitant du terminal)].………………………… ayant pour adresse opérationnelle ……………………………

et ………………………………………… ( Titulaire décision LDT) dans le cadre d’une décision lieu désigné pour les envois de transit exportés, pour laquelle une demande a été introduite, avec la référence

………………………………………………………………………………………………………………………………….

auprès de l’Administration Générales des Douanes et Accises, [nom du service].

1. Identification des parties

Cet engagement est établi entre

[NOM]

Numéro d'entreprise

Adresse

Code postal

Belgique

Et

[NOM]

Numéro d'entreprise

Adresse

Code postal

Adresse opérationnelle du terminal (IST)

Belgique

1. Objet de l'accord

[NOM du titulaire de l'autorisation IST] accepte que [NOM du Titulaire décision LDT] puisse disposer de l'adresse opérationnelle susmentionnée dans le cadre d'une "décision **lieu désigné pour les envois de transit exportés** ", telle que délivrée par l'Administration Générale des Douanes et Accises (au sein du Service public fédéral Finances).

Par le biais de cet engagement, l'opérateur du terminal (titulaire de l'autorisation IST) autorise (Titulaire décision LDT) à utiliser la décision LDT. Le titulaire de la décision LDT peut placer les marchandises en provenance dudit lieu sous le régime de transit prévu dans la décision.

Le titulaire de l'autorisation IST s'engage à respecter toutes les obligations légales découlant du CDU, DA et IA ainsi que toutes les conditions spéciales imposées par l'Administration Générale des Douanes et Accises en rapport avec son autorisation IST.

Le titulaire de la décision LDT s'engage à respecter toutes les obligations légales découlant du CDU, DA et IA et toutes les conditions spéciales imposées par l'Administration Générale des Douanes et Accises dans le cadre de la décision LDT.

1. Durée et annulation de l'engagement

Le présent engagement entre en vigueur à la date du présent accord et est valable pour une durée indéterminée.

Cet engagement prend fin de plein droit lorsque l'autorisation du terminal IST ou la décision LDT est suspendue ou révoquée, pour quelque raison que ce soit.

1. Signatures

L'engagement doit être signé par une personne autorisée à représenter valablement la société devant le gouvernement.

Fait en double exemplaire à[Lieu] le[Date].

Pour approbation,

NOM Nom

Grade / fonction Grade/ fonction

Entreprise Entreprise